

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19-361-1926 accordant une subvention à la société sportive de Djibouti.

n° 19-361-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 décembre 1926

Numéro JO
n° 361 du 31/12/1926

Date du numéro
31 décembre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion. d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les prévisions inscrites au budget de l'exercice en cours: Sur la demande de la Société sportive de Djibouti.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une subvention de trois mille francs est allouée à la Société sportive de Djibouti, Cette somme sera mandalée au nom du président de la Société sur les prévisions budgétaires de l'exercice en cours (chapitre 13, article 4, paragraphe 12). Art 2 — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

tellier